

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PROCÈS-VERBAL** de la 5<sup>e</sup> assemblée de l'année 2021, du **conseil d'administration** du Collège de Rimouski, tenue le **mardi 22 juin 2021**, à **18 h**, au Grand salon du personnel, sous la présidence de M. Raymond Lacroix.

---

### PRÉSENCES

Mesdames : Anna-Lisa Cone  
Lucie Duchesneau  
Laura Lebel  
Janice Lemoignan  
Jocelynn Meadows

Messieurs : François Dornier  
Raymond Lacroix (président)  
Robin Lavoie  
Pierre-Luc Michaud  
Michel Pineault  
Philippe Saindon  
Guillaume St-Onge

### ABSENCES

Mesdames : Marie-Josée Boudreau  
Alex Désaulniers  
Karine Whitty

Messieurs : Gilles Blaquière  
Rémi Grenier  
Gino Pelletier

### PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mesdames : Claire Bérubé (secrétaire d'assemblée)  
Vicky Boucher (sujet 21-05.12)  
Julie Gasse (observatrice)  
Mélanie Leblanc (observatrice)  
Marie-Josée Proulx (sujets 21-05.13 et 21-05.14)

Monsieur : Charles Doyle-Poirier (sujet 21-05.15)

#### **21-05.01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Constatant le quorum, le président, M. Raymond Lacroix, souhaite la bienvenue à l'assemblée.

#### **21-05.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Le président fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel APPUYÉ par madame Janice Lemoignan et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté.

#### **21-05.03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 4<sup>e</sup> ASSEMBLÉE DE L'ANNÉE 2021 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA 21-04) ET AFFAIRES EN DÉCOULANT**

---

Le président fait la revue du procès-verbal de la 4<sup>e</sup> assemblée tenue le 11 mai 2021, en vue de son adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Guillaume St-Onge, APPUYÉ par madame Laura Lebel et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que le procès-verbal soit adopté tel que présenté.

---

**21-05.04 PROCÈS-VERBAL DE LA 9<sup>E</sup> RÉUNION DE L'ANNÉE 2020 DU COMITÉ EXÉCUTIF (COMEXEC 21-09)**

---

Les documents sont déposés pour information. Aucune question.

**21-05.05 FINANCES CÉGEP**

---

Ce point sera présenté conjointement avec le point qui suit.

**21-05.06 SURVOL COLLÉGIAL**

---

Monsieur François Dornier, directeur général, présente simultanément les points .05 et points.06. de l'ordre du jour.

À la rentrée du mois d'août, il n'y aura pas de distanciation physique dans le Collège si 75 % de tous les étudiants et étudiantes ainsi que le personnel ont reçu les deux doses du vaccin de la COVID-19.

Pour l'automne prochain, nous avons deux priorités : le retour à la normale et les chantiers qui se dérouleront au cours de l'année. Monsieur Dornier a mandaté le comité de direction de réaliser cinq (5) chantiers prioritaires. L'un d'entre eux sera de revoir le cahier de gestion étant donné que plusieurs de nos politiques et règlements sont désuets. Monsieur Dornier présente trois panneaux explicatifs qui résument bien la situation. Les détails des autres chantiers seront dévoilés à la rentrée. Les négociations syndicales sont en cours, nous espérons un règlement prochainement.

Un document PowerPoint est présenté aux membres du conseil pour fins de discussions et de compréhension relativement aux prochains sujets qui seront abordés.

Monsieur Dornier fait un rappel à propos des discussions tenues avec les membres du gouvernement du Québec concernant la situation financière du Collège et du rapport qui a été déposé lors de la rencontre avec eux un peu plus tôt ce printemps. Il explique également que la pandémie est venue vraiment compliquer les choses pour le Collège, notamment la baisse importante des revenus et la hausse des coûts à assumer en raison de la situation pandémique. La situation financière est complexe. La dette du Collège se situe à 4,4 millions \$ en 2021. La projection sera de 3 millions \$ en 2024. Le remboursement de la dette grèvera la capacité du cégep d'accomplir sa mission. De plus, les travaux de rénovation des infrastructures du Collège sont de plus en plus importants en raison du vieillissement de ses bâtiments.

Des discussions ont eu lieu avec le ministère de l'Enseignement supérieur, afin de savoir si les solutions qui avaient été proposées ce printemps ont reçu un accueil favorable de la part du ministère puisque la direction n'avait eu aucune nouvelle depuis cette rencontre. Le ministère reconnaît que la situation n'est pas simple pour nous et qu'elle n'est pas due à une faute de gestion de la part du Collège. Une série d'éléments ont été discutés dont le changement du modèle financier FABRES qui a occasionné un sous-financement chronique pour le Collège. La révision de ce modèle est en cours par le ministère ce qui pourrait peut-être permettre un financement plus approprié à compter de 2022.

Pour diminuer la dette du Collège, la vente d'actifs est l'une des solutions envisagées. On pense aux Résidences étudiantes qui n'ont plus d'hypothèques actuellement et qui pourraient être gérées par une entreprise spécialisée comme cela se fait dans d'autres cégeps. Monsieur Dornier consultera une firme comptable à cet effet et en informera le conseil. Il a également été proposé d'ajouter une enveloppe spéciale pour les cégeps de région, soit environ 4,6 millions \$ par année sur 5 ans. Une entente de principe est convenue sous réserve de confirmation officielle à venir. Parmi les autres suggestions qui ont reçu une écoute favorable, mais non confirmée, notons le remboursement des équipements du CFMU (1,3 million \$) et un financement rétroactif de 740 000 \$ pour les stages en mer. Si ces montants devaient être remboursés, ils ne seraient pas récurrents.

À propos du déficit budgétaire, monsieur Dornier annonce que le budget sera équilibré pour l'année financière 2021-2022.

Il poursuit en faisant un survol de l'année scolaire qui vient de se terminer. La pandémie a obligé tout le monde à se surpasser et à envisager toutes sortes de scénarios au fur et à mesure des situations. Les membres du personnel et le personnel enseignant ont contribué et collaboré malgré les négociations syndicales et la pandémie de façon à offrir aux étudiantes et aux étudiants la meilleure formation possible dans les circonstances. La pédagogie a jonglé avec toutes sortes de situations, que ce soit l'organisation scolaire qui a dû préparer des horaires de cours en présence et en visioconférence ainsi que les affaires étudiantes qui ont créé une vie étudiante sans les étudiants dans ses murs.

La Formation continue qui a vu ses activités s'effondrer du jour au lendemain a réagi rapidement, le bureau Promotion, information et communications (BIP) a réussi à être en contact avec tout le monde et la Direction des ressources financières, matérielles et informationnelles (DRFMI) a eu de nombreux chantiers à opérer. Bref, un environnement constamment en changement.

À cela s'ajoute, des dépenses supplémentaires telles que les coûts de matériel informatique pour les étudiants et le personnel, une gestion particulière des ressources humaines (sélection, réengagement, accueil de nouveaux employés, gestion des tensions, organisation d'activités pour le personnel, etc.) ainsi que la mise en place et la gestion d'un plan sanitaire.

En terminant, monsieur Dornier tient à mentionner plusieurs réussites et activités qui se sont déroulés durant l'année, par exemple, la réalisation de portes ouvertes virtuelles, la création du Mois de la reconnaissance, le développement de la vitrine virtuelle « Cégep Connékté », la diffusion de l'application mobile ALI pour rester en contact avec la communauté étudiante ainsi que la concrétisation de nouveaux partenariats maritimes et la confirmation de la construction d'un nouveau gymnase au CMÉC d'Amqui. Dans ce contexte, il propose aux membres du conseil une résolution unanime pour souligner tout le travail effectué par le personnel durant la pandémie.

Par conséquent, il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de transmettre une lettre de remerciement à tout le personnel du Collège tel que suggéré par monsieur François Dornier.

---

#### **21-05.07 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE 2021-2022 : ADOPTION**

---

Monsieur François Dornier présente le calendrier des rencontres du conseil d'administration et du comité exécutif pour l'année 2021-2022. Ce dernier a été adapté pour accommoder la commission des études en raison des délais trop courts lorsque des documents doivent être soumis au conseil d'administration pour adoption.

Il est PROPOSÉ par monsieur Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le calendrier des réunions du conseil d'administration et du comité exécutif tel que présenté.

---

#### **21-05.08 DÉLÉGATION TEMPORAIRE À LA DIRECTION DES ÉTUDES – MODIFICATIONS MINEURES APPORTÉES AUX CALENDRIERS SCOLAIRES : ADOPTION**

---

Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, présente le document préalablement déposé.

Lorsqu'ils sont constitués, les calendriers scolaires des trois composantes sont adoptés par le conseil d'administration. Après cette adoption, il arrive régulièrement, en cours d'année, que des modifications doivent y être apportées en raison, par exemple, d'intempéries, d'élections ou de grève, et ce, dans le but que soient respectées les exigences ministérielles. L'adoption des calendriers scolaires modifiés en cours d'année est complexe étant donné la fréquence des rencontres du conseil d'administration. En effet, la plupart du temps, les modifications sont entérinées après leur mise en application. Dans ce contexte, il est souhaitable que la Direction des études puisse entériner elle-même les modifications mineures apportées aux calendriers scolaires en cours d'année.

#### CONSIDÉRANT

- La fréquence des instances consultées pour les modifications aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski;
- Le nombre de séances du conseil d'administration fixées à l'agenda;
- L'importance de faire rapidement les modifications requises afin de répondre aux imprévus en tenant compte des besoins des programmes;
- Qu'à la fin de l'année scolaire, la Direction des études informera le conseil d'administration de l'ensemble des modifications apportées aux calendriers scolaires des composantes du Collège de Rimouski par le biais d'un rapport de délégation;

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Guillaume St-Onge, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de déléguer temporairement à la Direction des études le pouvoir d'adopter des modifications mineures apportées aux calendriers scolaires des trois composantes du Collège de Rimouski au cours de l'année 2021-2022.

---

#### **21-05.09 RAPPORT DE DÉLÉGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À LA DIRECTION DES ÉTUDES POUR LES MODIFICATIONS MINEURES APPORTÉES AU COURS DE L'ANNÉE 2020-2021 AUX CALENDRIERS SCOLAIRES DES TROIS COMPOSANTES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : DÉPÔT**

---

Madame Jocelynn Meadow, directrice des Études, présente, à titre d'information, le sujet et les raisons qui ont causé des changements aux calendriers scolaires.

---

#### **21-05.10 RÈGLEMENT CONSTITUTIF ET DE RÉGIE INTERNE DU COMITÉ DES ÉTUDES DU CMÉC (CATÉGORIE E-23 DU CAHIER DE GESTION) : ADOPTION**

---

Madame Jocelynn Meadows, directrice des études, présente le point.

La révision du cadre local d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIÉA) a permis d'apporter des modifications dans le règlement constitutif et régie interne du comité des études et d'actualiser celui-ci.

Ces modifications permettent de respecter la nomenclature relative aux différentes instances et lois. De plus, l'actualisation du règlement constitutif permet d'ajuster les rôles et les responsabilités de ce comité par l'identification des dossiers qui y sont présentés et de respecter la couleur locale du Centre matapédien d'études collégiales dans son fonctionnement.

#### CONSIDÉRANT

- Que le comité des études du CMÉC a adopté le Règlement constitutif et de régie interne du comité des études le 9 mars 2021;
- Que la commission des études du Cégep de Rimouski a recommandé son adoption au conseil d'administration le 4 mai 2021;
- Que les éléments présentés respectent la Loi sur les collèges, le Règlement sur le régime des études collégiales et les mandats des commissions des études ;
- Que la mise à jour du règlement constitutif et régie interne du comité des études du CMÉC a été réalisée conjointement avec la direction des études du Collège de Rimouski ;
- Que ce règlement encadre le comité des études comme instance officielle dans son rôle de conseiller la direction du CMÉC en matière de pédagogie.

Il est PROPOSÉ par madame Laura Lebel, APPUYÉ par monsieur Michel Pineault, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Règlement constitutif et de régie interne du comité des études du CMÉC tel que présenté.

#### **21-05.11 RÈGLEMENT SUR LES DROITS D'INSCRIPTION (CATÉGORIE C-7B DU CAHIER DE GESTION) : DÉPÔT**

---

Le présent Règlement est déposé en vue de son adoption lors la prochaine rencontre du conseil d'administration. Madame Jocelynn Meadows, directrice des Études, mentionne que la Fondation du cégep travaille avec l'association étudiante pour modifier les sommes identifiées au point 2.3 dudit règlement. Une proposition de mise à jour sera faite au conseil concernant ce point. Mme Meadows explique également que sa direction envisage revoir le règlement C-07 qui comprend plusieurs annexes (C-07a, C-07b, C-07c, C-07d et C-07e).

#### **21-05.12 PLAN DES POSTES DU COLLÈGE DE RIMOUSKI : ADOPTION**

---

Madame Vicky Boucher, directrice des Ressources humaines, présente le document déposé séance tenante, aux membres du conseil.

Le Plan des postes présente l'évolution sur cinq ans des postes réguliers au Collège, pour les trois composantes : le Cégep, l'Institut maritime du Québec (IMQ) et le Centre matapédien d'études collégiales (CMEC). Cette information est transmise au Conseil d'administration du Collège tous les ans et concerne les catégories d'emploi pour les postes réguliers de cadres, de professionnels et de soutien, sans inclure le personnel enseignant puisque ceux-ci font partie d'une autre enveloppe budgétaire.

En résumé, pour l'année 2020-2021, le Collège a 249,40 postes réguliers qui se répartissent de la façon suivante : 211 (Cégep), 27 (IMQ) et 11,40 (CMÉC), et ce, sans tenir compte du personnel enseignant. Une variation positive de 15,46 postes par rapport à 2019-2020. Concernant le personnel-cadre, le poste de secrétaire général n'est pas pourvu, ainsi qu'un poste aux Résidences. Un poste a été aboli aux Terrains, bâtiments et approvisionnement. Certains postes sont devenus des postes Collège au lieu d'être uniquement rattaché à un établissement. Au CMÉC, un poste de gestionnaire administratif s'est ajouté. Concernant le personnel professionnel et de soutien, le nombre de postes réguliers par catégorie est de 35,20 (professionnels) et de 176,20 (soutien) une variation de 2,40 et de 11,06 en comparaison avec l'année 2019-2020.

Monsieur Raymond Lacroix souligne qu'il serait important de présenter également, lors d'une prochaine rencontre du conseil, des indicateurs supplémentaires pour voir l'évolution, la variation ou la baisse de la clientèle étudiante ainsi que les données du personnel enseignant. Il est aussi demandé de fournir au conseil les statistiques des cinq dernières années portant sur les emplois occupés par des projets spécifiques afin d'avoir un portrait global et complet des ressources humaines du Collège.

Madame Boucher mentionne qu'une firme externe s'affaire présentement à établir un diagnostic organisationnel et qu'un rapport est attendu pour le début du mois d'août.

Il est PROPOSÉ par madame Jocelynn Meadows, APPUYÉ par madame Janice Lemoignan, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter le Plan des postes 2016-2021 tel que présenté et d'y inclure, à l'avenir, les données supplémentaires tel que spécifié.

## **21-05.13 AMÉNAGEMENT D'UNE SALLE D'ENTRAÎNEMENT / ALLOCATION BUDGÉTAIRE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES : ADOPTION**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, présente la résolution soumise au conseil d'administration pour adoption.

Lors de la séance du conseil d'administration du 26 janvier 2021, le Cégep de Rimouski a autorisé les travaux pour l'aménagement d'une salle d'entraînement (CA 21-01.12) dédiée aux équipes sportives et au personnel permettant à la composante Cégep de se doter d'un actif unique dans le réseau, dynamisant du même coup son image de marque et son potentiel d'attractivité (étudiants et personnel). Cette nouvelle salle d'entraînement deviendra également le premier jalon du projet de réfection majeure de son centre sportif (aile J – Pavillon de l'éducation physique et des sports (PEPS) en donnant une certaine latitude au Service à l'enseignement et aide à la réussite de pouvoir l'utiliser au besoin, à des fins pédagogiques, durant les périodes où divers plateaux sportifs risquent d'être temporairement inaccessibles au PEPS, en raison de travaux.

Ce contrat avait alors été octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, l'entreprise Construction TechniPro BSL, Rimouski (Québec) au montant total de 1 470 403,78 \$ (toutes taxes incluses).

Après avoir commencé les travaux, certaines interventions supplémentaires ont dû être réalisées par l'entrepreneur général retenu afin de corriger des situations non visibles et/ou non prévisibles lors de la rédaction des plans et devis de l'appel d'offres. Les interventions précitées font l'objet des ordres de changement qui suivent :

Ordre de changement no 1 :

- Directives de chantier A-01, A-02R, ME-01, ME-02 et ME-04 décrites sommairement dans le tableau Cheminement des demandes de changement ci-joint pour un montant total de 7 276,36 \$;

Ordre de changement no 2 :

- Directives de chantier A-04, A-05, ME-03, ME-06, S-01 et S-02 décrites sommairement dans le tableau Cheminement des demandes de changement ci-joint pour un montant total de 8 585,22 \$;

Ordre de changement no 3 :

- Directives de chantier A-03, A-06, A-07R, A-08R, A-09R, ME-05, ME-08, ME-10, ME-12, S-03R, S-04R et S-05R décrites sommairement dans le tableau Cheminement des demandes de changement ci-joint pour un montant total de 143 967,08 \$.

Prendre note que plus de 60 % de cette somme est en lien avec un imprévu de chantier majeur nécessitant, pour des raisons de sécurité des travailleurs et d'intégrité éventuelle des aménagements réalisés, la démolition d'un mur de terracotta contenant de forts volumes de fibres d'amiante et dont les fondations sont minées, fissurées et instables.

Le montant révisé du contrat avec l'entrepreneur général responsable des travaux est donc pour le moment de 1 630 232,42 \$, soit la valeur du contrat d'origine majorée de 10,87 % en raison des travaux supplémentaires. Toutes les taxes sont incluses dans les montants précités.

De plus, on sait déjà que d'autres travaux supplémentaires ne faisant pas encore l'objet d'ordres de changement et dont les coûts ne sont pas encore tous définis peuvent déjà être anticipés dans les prochaines semaines compte tenu de l'avancement actuel du projet.

### CONSIDÉRANT

- La Loi sur les contrats des organismes publics (L.Q., 2006, c. 29) et ses règlements d'application entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2008 qui permet au dirigeant d'un organisme public (le conseil d'administration), directement ou par délégation (au comité exécutif ou au directeur général), d'autoriser la réalisation de modifications à un contrat de construction, le tout par tranches maximales successives de 10 % du montant initial du contrat dans le cadre d'une même délégation;
- Que les coûts annoncés pour des travaux supplémentaires relatifs au projet dont il est ici question totalisent maintenant 10,87 % de la valeur originale du contrat de l'entrepreneur retenu;
- Que de nouveaux travaux supplémentaires seront de toute évidence nécessaires d'ici la fin du projet;
- La recommandation des firmes professionnelles responsables du suivi du projet;
- La recommandation de la coordination des Projets et infrastructures du Cégep de Rimouski;

Il est PROPOSÉ par monsieur Michel Pineault, APPUYÉ par monsieur Philippe Saindon, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le directeur général à utiliser, au besoin, une seconde allocation pouvant aller jusqu'à 147 040,38 \$ (toutes taxes incluses) (équivalent à une nouvelle tranche de 10 % de la valeur initiale du contrat) pour couvrir l'augmentation potentielle des honoraires de l'entrepreneur responsable des travaux nécessaires dans le cadre du projet d'implantation d'une salle d'entraînement en excellence physique.

#### **21-05.14 TRANSPORT COLLECTIF : INFORMATION**

---

Madame Marie-Josée Proulx, directrice des ressources financières, matérielles et informationnelles, informe les membres du conseil d'administration que des discussions sont en cours entre le Cégep et la Ville de Rimouski à propos d'un arrêt d'autobus qui pourrait être situé sur les terrains du cégep.

Celui-ci serait situé au coin de la rue Évêché et de l'allée centrale du Cégep. Pour ce faire, il faudra utiliser une partie du stationnement, soit environ 40 espaces. Le projet est prévu pour 2023. L'offre pourrait être intéressante pour les étudiantes et les étudiants du Cégep : billets gratuits, abribus aménagé et muni de lampes infrarouges pour se réchauffer durant l'hiver, etc. De plus, le projet serait en concordance avec les démarches d'écologisation avec les autres cégeps.

Il convient d'évaluer les coûts pour le Collège en fonction des espaces de stationnement perdus et des retombées possibles, tant d'un point de vue environnemental que financier : durée de l'entente, indexation automatique, clause de négociation, de fermeture et d'ajustement. Il faudra également s'assurer que le parc du Cégep demeure intact.

#### **21-05.15 PROJET GYMNASSE D'AMQUI : INFORMATION**

---

Monsieur Charles Doyle-Poirier, directeur du CMÉC, résume la situation actuelle, les objectifs ainsi que les projets du Centre matapédien d'études collégiales (CMEC). Il souligne l'importance du CMÉC auprès des jeunes et de toute la communauté matapédiennne. Cela fait d'ailleurs 25 ans que le centre a été implanté à Amqui. Relevant du Cégep de Rimouski (fiduciaire) et du Cégep de Matane, il offre quatre programmes d'études collégiales.

La vision du CMÉC comprend notamment six projets novateurs, dont le projet de gymnase collectif qui sera réalisé en collaboration avec la ville d'Amqui. Un comité de gestion sera créé pour faire avancer ce projet dont le financement a été annoncé le 31 mai dernier dans le cadre du programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives (PAFIRS). Au-delà des activités sportives du CMÉC, plusieurs autres activités et événements pourraient avoir lieu dans le gymnase : salon du livre, cage aux sports, présentations d'événements sportifs sur écrans géants, etc.

Cinq autres projets composent la vision du CMÉC pour les prochaines années :

- Pavillon au camping d'Amqui durant l'année scolaire;
- Milieu de vie – bibliothèque : salle dédiée fermée pour des rencontres et réunions;
- Salle multifonctionnelle 2.0 : salle haut de gamme qui pourrait être louée à des tiers;
- Résidence étudiante : 8 à 9 chambres en location dans un bâtiment voisin du CMÉC;
- Hockey de l'EST : ligue intra mural interrégionale pour les jeunes de 15 et 16 ans.

Ces projets se réaliseront avec les partenaires du milieu tels la Fondation du CMÉC, la ville d'Amqui, des entreprises et des organismes locaux.

Monsieur Doyle-Poirier fait part aux membres du conseil, de la volonté de la direction d'augmenter la clientèle du CMEC de vingt-cinq (25) nouvelles étudiantes et étudiants d'ici 2026.

Madame Jocelynn Meadows partage une expérience vécue lorsqu'elle a assisté à un événement au CMÉC récemment. Lors de sa rencontre avec le personnel enseignant ainsi que les étudiantes et étudiants, elle dit avoir été touchée par l'esprit de famille qui s'en dégageait.

#### **21-05.16 AFFAIRES DIVERSES**

---

Monsieur Raymond Lacroix, président, mentionne qu'il est important de continuer de s'impliquer dans la communauté ainsi qu'auprès de la ville de Rimouski.

#### **21-05.17 LEVÉE DE LA RENCONTRE**

---

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par madame Janice Lemoignan, APPUYÉ par madame Laura Lebel, et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée.

La séance est levée à 20 h 13.

---

Le président (M. Raymond Lacroix)

---

La secrétaire (Mme Claire Bérubé)